

GROUPE AMICAL des CANOTIERS PHOCEENS

Face au 34 Quai du Port 13002 MARSEILLE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CA DU MERCREDI 4 MAI 2022

La réunion se déroule au GACP à 18 h.

<u>Membres présents</u>: , MM Christophe Chouraki, Régis Laval , Bernard Paoli , Loïc Doudet , Yves Suglia, , Jo Lombino, , Jean Louis Morales, André Marzullo, Théophile Henry.

Membres excusés: M Philippe Bourges, Guillaume Manfredi.

Ordre du jour :

- 1) Accueil des PLD avec remise de la charte des droits et devoirs contre signature et accueil nouveau propriétaire.
- 2) Organisation de la paella du 12 juin.
- 3) Liste des bateaux non entretenus.
- 4) Point trésorerie encaissement des cotisations.
- 5) Questions diverses
- *1) Les PLD n'ayant pas été présents lors de l'Assemblée Générale ont été invités par Christophe à se présenter au CA afin de retirer contre signature la charte qui définit les droits et devoirs des PLD.
- M. Nemes et MMES Omeir et Douida ont reçu et signé le document après que Christophe en ait fait la lecture et l'explication.
- M. Simoulin vend son bateau et présente au CA le nouveau propriétaire. Christophe lui remet la liste des documents à fournir pour obtention du statut de PLD et présente le GACP et ses valeurs.
- *2) Christophe propose un exemple d'affiche : avis favorable du CA.

Régis propose un prestataire : avis favorable du CA.

Christophe se charge d'informer les sociétaires par mail. Le nombre de places sera réduit en fonction de la surface de l'estacade.

- *3) Après débat, la liste proposée par Bernard est ramenée à 4 sociétaires dont les bateaux ne sont pas en capacité de naviguer. Christophe se charge de les contacter.
- *4) Loïc fait le point concernant les encaissements des cotisations. Une grande majorité de sociétaires a payé les cotisations. Christophe se charge de relancer les autres.
- *5) Bernard a constaté que la grande majorité des sociétaires n'a pas fourni l'attestation d'assurance de leur bateau pourtant obligatoire. Christophe se charge de faire un rappel.

La date du prochain CA est fixée au Mercredi 1 juin à 18 h

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20 h.

Le Président

C. CHOURAKI

Le Secrétaire Général

B. Paoli